

Institut du Mouvement et de l'appareil Locomoteur Marseille, le 22/05/2025

Cher partenaire,

Votre participation s'effectue en deux règlements :

## > D'une part 1100 € (correspondant à 440 € après déduction fiscale)

par virement (RIB inchangé ci-dessous) en précisant Pro-Am 2025 et le nom de votre équipe

ou par chèque à l'ordre de G.R.I.M.L (Groupe de Recherche de l'Institut du Mouvement et de l'appareil Locomoteur), à envoyer à l'adresse suivante : Secrétariat du Professeur ARGENSON, Mme Laurence RATEAU, Hôpital Sainte Marguerite, 270 bd de Sainte Marguerite, 13009 Marseille (ligne téléphonique directe 04 91 74 49 97).

La fondation de Dotation G.R.I.M.L vous adressera un récépissé confirmant le régime fiscal du don (déduction jusqu'à 60 %) et l'affectation exclusive à l'Institut du Mouvement et de l'appareil Locomoteur.

> D'autre part 600 € par virement (RIB inchangé ci-dessou) ou par chèque à l'ordre de GCAM (Golf Club Aix-Marseille) en précisant Pro-Am de l'IML du 16 Septembre 2025 en référence et l'envoyer à l'adresse suivante : Secrétariat du Golf Club d'Aix-Marseille, à l'attention de Marie-Pierre Picard, Domaine de Riquetti, 13290 Les Milles.

Bien cordialement

L'équipe de l'IML





0000033